



## Changement du taux horaires sans préavis

Par **pumori**, le **06/11/2013** à **12:15**

bonjour

j'ai été augmenté suite à une revalorisation de poste pour le quel je devais signer un avenant à mon contrat de travail avant cette augmentation, août arrive j'ai la surprise de voir mon taux horaire revalorisé sans que j'ai signé mon avenant donc je le signale à mon responsable il me dit qu'il s'en occupe, paye de septembre toujours mon nouveau taux horaire toujours rien concernant mon avenant , donc deux mois d'affilés avec mon nouveau taux horaire et la paye d'octobre sur mon bulletin de salaire j'ai la mauvaise surprise de voir mon ancien taux horaire d'affiché je vais voir mon responsable qui me dit que quand j'aurai signé mon avenant cela rentrera dans l'ordre or dans l'avenant il y a une clause de disponibilité le Weekend pour laquelle je ne suis pas d'accord et qui ne m'avait pas été présenté. question : est ce l'égal de modifier le taux horaire après l'avoir perçu pendant 2 mois consécutifs  
merci pour votre éclairage  
Cdt Pumori

Par **P.M.**, le **06/11/2013** à **15:21**

Bonjour,

Il n'y a que si l'employeur pouvait invoquer une erreur qu'il pourrait revenir en arrière et effectuer la régularisation inverse...